



Conseillers en exercice : 23 - Présents : 22 - Votants : 23

Le mercredi 16 septembre 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roh Mané.

Présents (22) : GUILLEMOT Stéphanie, BILLARD Maïka, RENAULT Emmanuel, LE RET Sabrina, PIQUEMAL Antoine, LE FORMAL Marie, MORIN Patrick, COUETTE Patrick, SOROKA Christine, CORNICHER Karine, JUSTUM Nolwenn, BERTAPPELLE Carole, AUBERT Jean Baptiste, MERLET Antoine, VAN HAM Christelle, MAHEO Jean Philippe, LEFRANC Julien, SCULO Anne, RETAILLEAU Annie, ENGLER Cyrille, MOCQUET Julien, MICHELEAU Flavie.

Pouvoir (1) :

COURAUD Florence a donné pouvoir à VAN HAM Christelle

Absent :

Secrétaire de séance : SOROKA Christine

Quorum : Atteint

FINANCES

2026-051 - SUBVENTION A L'OGEC – ANNEE 2026 - MODIFICATION

Par délibération en date du 30 avril 2026, l'assemblée a validé le versement de la subvention à l'OGEC pour l'année 2026 de la façon suivante :

✓ **Maternelles :** 1 131 euros par enfant domicilié sur la commune

✓ **Primaires :** 276 euros par enfant domicilié sur la commune

A la suite de la séance, il avait été convenu que la municipalité reverrait certaines modalités de calcul afin de réviser ces montants tout en restant dans une équité de traitement entre les deux écoles communales.

La clé de répartition des dépenses de l'école Philippe Meirieu a été affinée afin d'isoler plus précisément les dépenses directement affectées à l'activité scolaire. Il en résulte la proposition suivante :

Il est proposé de revoir le coût moyen par élève de la façon suivante :

✓ **Maternelles :** 1 260 euros par enfant domicilié sur la commune

✓ **Primaires :** 494 euros par enfant domicilié sur la commune

Ce nouveau versement sera réalisé à compter du dernier trimestre 2026 le montant dépend du nombre d'enfants résidant sur Plougoumelen.

Vu l'avis favorable de la commission finances, RH, administration générale en date du 8 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la révision du montant de la subvention qui sera alloué à l'OGEC pour l'année 2026 :

- Maternelles : 1260 euros par enfant domicilié sur la commune

- Primaires : 494 euros par enfant domicilié sur la commune

- De donner pouvoir à Mme La Maire ou à son/sa représentant(e) pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Secrétaire

Mme Christine SOROKA



La Maire

Mme Stéphanie GUILLEMOT

